

Exercice 2001 - Rapport d'activité des services délégués - Opéra-Théâtre

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat de M. Didier BRUNEL a été conclu le 1^{er} septembre 1998 pour se terminer le 31 août 2003.

Conformément aux termes de ce contrat, M. Didier BRUNEL a exercé une double responsabilité :

- * gestion de la salle de l'Opéra-Théâtre,
- * mise en place d'une activité lyrique et musicale.

A - Analyse de l'activité du service délégué

- Gestion de la salle

L'Opéra-Théâtre a affiché 82 levers de rideau en public représentant plus de 45 000 spectateurs, dont 44 levers de rideau pour les spectacles programmés par M. BRUNEL, représentant 25 302 spectateurs. La salle de l'Opéra-Théâtre reçoit de nombreux utilisateurs publics et privés et M. Didier BRUNEL s'emploie à assurer cette gestion dans la double contrainte des impératifs de gestion du personnel municipal et de la programmation des autres salles (Nouveau-Théâtre / Théâtre de l'Espace).

- Activité lyrique et musicale

M. BRUNEL a proposé au cours de la saison 2000/2001 conformément au cahier des charges :

1) Lyrique

* **La Finta Cameriera** (Opéra-Coproduction Fondation Royaumont - Centre Lyrique d'Auvergne - Clermont-Ferrand - Ile de France, Opéra et ballet) : *1 représentation.*

* **La Dame de Pique** (Opéra - Orchestre et Choeur du Théâtre Hélikon) : *1 représentation.*

* **Hänsel et Gretel** (Opéra - Production de l'Atelier Lyrique du Rhin) : *1 représentation.*

* **La Mère du Moine Mulian** (Production du Jardin des Rosiers) : *1 représentation.*

* **L'Echelle de soie** (Production Atelier Lyrique de Tourcoing - Orchestre de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy) : *1 représentation.*

* **Salima sac à ruses** (Production Cie du Tabouret - Ensemble 2E2EM) : *1 représentation.*

* **Idoménée** (Coproduction Opéra-Théâtre de Poissy, la Coursive/Scène Nationale de la Rochelle - Production Opéra Nomade-Les Gémeaux/Sceaux Scène Nationale) : *1 représentation.*

* **La Flûte Enchantée - Casse-Noisette** (Les Marionnettes de Salzbourg) : *2 représentations.*

* **Le Pays du Sourire** (Opérette romantique - Création Opéra-Théâtre de Besançon) : *2 représentations.*

* **La Périchole** (Opéra-bouffe - Théâtre National de Chaillot) : *1 représentation.*

2) Concerts

6 concerts ont été présentés, dont l'Intégrale des sonates pour piano de Beethoven et deux grandes symphonies de Beethoven données par Philippe Herreweghe, ainsi que le «Livre de Quatuor» de Pierre Boulez donné pour la première fois en France dans son intégralité par le «Quatuor Parisii».

3) Autres spectacles

- 6 spectacles musique du monde
- 3 représentations théâtrales
- 3 spectacles chorégraphiques
- 3 spectacles humoristiques.

C'est donc **42 spectacles** qui ont été programmés par M. BRUNEL au cours de la **saison 2000/2001**.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

1 - Comptes du délégataire

Bilan :

- un actif composé essentiellement d'actif circulant, notamment de créances diverses (créances d'associés sur divers spectacles),

- un passif dans lequel les capitaux propres sont à nouveau positifs (7,9 K€) du fait du résultat d'exercice très favorable (+ 115,8 K€). Les provisions pour charges sont en diminution, pour s'établir à 117 K€,

- le fonds de roulement, qui progresse de manière significative, est positif à 69,6 K€. La situation financière s'est améliorée durant la saison 2000/2001, mais la trésorerie demeure négative du fait d'un appel important aux concours bancaires courants (76,2 K€).

Exploitation :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 1 345 K€, soit une diminution de 1,7 % par rapport à la saison 2000/2001 (baisse des subventions de 16,7 K€ et de certains produits annexes),

- les recettes proprement dites de fréquentation (381 K€) sont en diminution de 0,7 % par rapport à la saison précédente (384 K€),

- la part des recettes de fréquentation sur le total des produits est en léger retrait (35,7 % contre 36,8 % en 1999/2000),

- forte diminution des charges (- 14,3 %) : régression de la masse salariale de 21,3 %, soit - 103 K€) ainsi que des charges externes : - 9,7 %, soit - 81 K€ (notamment achats de spectacles et publicité),

- le résultat d'exploitation passe de - 60 K€ en 2000 à + 121,5 K€ en 2001 (le résultat net étant positif à 115,8 K€).

Une saison 2001-2002 avec des résultats financiers au niveau de 2001 permettrait au délégataire de consolider la situation financière de la société avant la fin du contrat en cours.

2 - Rapports financiers avec la Ville

Pour la saison 2000/2001, la Ville a versé au délégataire une subvention de 635,8 K€, soit la subvention contractuelle complétée de l'actualisation indiciaire. Cette subvention représente 47 % des recettes totales (cette part était de 45 % en 1999/2000). La part de la Ville dans le subventionnement total est passée de 75,6 % à 78,3 %.

Cette subvention correspond à la volonté de la Ville de conserver un niveau de tarif modéré tout en favorisant une offre de spectacles de qualité.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal est invité à statuer sur le présent rapport.

«**M. LE MAIRE** : Michel ROIGNOT doit partir à 20 heures 15. Si vous faites court, vous pourrez aussi écouter M. RAFFARIN ce soir.

M. Michel ROIGNOT : Ce n'est pas M. RAFFARIN que je vais écouter.

M. LE MAIRE : Oui, tu vas me représenter au festival et nous t'envions tous d'ailleurs parce que c'est un concert magnifique ce soir. Donc si on peut faire court, nous pourrions tous aller du moins ceux qui ont des places au festival et les autres, pour ceux qui le veulent, écouter M. RAFFARIN, donc je vous incite à faire court.

M. Michel ROIGNOT : Je signale d'ailleurs Monsieur le Maire que le concert de ce soir est redonné samedi en concert d'ouverture du festival d'Île de France. C'est pour dire que c'est effectivement un très grand concert et que nous avons la chance de pouvoir l'écouter à Besançon.

M. LE MAIRE : Et c'est à 20 heures 30.

M. Michel ROIGNOT : Je souhaite ne pas être obligé de revenir et vous retrouver ici à minuit lorsque ce concert sera terminé.

Ce rapport concerne la saison 2000/2001 qui s'est achevée en juin 2001. Je voudrais insister sur deux choses : la première sur le fait que sur les 82 levés de rideau, pratiquement 40 % ne sont pas le fait de Didier BRUNEL, lui n'est responsable que de 44 et je voudrais insister là-dessus parce qu'on dit souvent à droite à gauche en ville que M. BRUNEL exerce un monopole sur la direction de ce théâtre, ce qui n'est pas vrai. Pratiquement 42-43 % des levés de rideau concernent des opérations qu'il n'a pas en charge et qu'il n'organise pas.

Sur ce qu'il a en charge, je voudrais souligner l'augmentation du nombre de spectateurs ; on a passé pour la première fois le cap des 25 000 spectateurs et ceci est très positif d'autant que comme vous le voyez un peu plus bas, la programmation de cette saison 2001 était exigeante et n'était pas forcément attractive en terme de grand public.

Je voudrais insister également sur la santé financière de la structure que dirige M. BRUNEL qui nous posait beaucoup d'inquiétudes dans l'année précédente. Il a commencé à redresser ses comptes alors qu'il était dans le rouge, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'exercice antérieur. Il a désormais à nouveau des capitaux propres en positif même s'il a encore quelques problèmes de trésorerie. Donc je pense qu'il est sur le bon chemin et je voudrais en profiter également pour dire que l'apport de la Ville s'est

limité strictement à verser la subvention contractuelle, c'est précisé dans le contrat parce que je crois qu'il y avait eu des débats également il y a à peu près un an pour dire que la Ville allait au-delà de ses obligations, ce qui n'est pas vrai. Nous avons simplement en terme d'échéancier de versements de subvention accéléré de manière à ne pas mettre sa trésorerie en difficulté mais nous nous sommes limités à ce que nous lui devons.

M. Éric ALAUZET : Puisque M. BRUNEL a été reconduit dans ses fonctions, j'en profite pour demander à l'ensemble des élus qui participent à des jurys de s'attacher à respecter scrupuleusement les règles du secret qui doivent entourer ces votes parce que ça n'a pas été le cas lors de ce jury. Je crois que ce serait de nature à assurer la sérénité complète des votes à venir pour d'autres délégations que nous aurions à confier à l'un ou à l'autre.

M. LE MAIRE : Je suis surpris de ce que dit M. ALAUZET, très surpris même. Il faudra que tu m'expliques.

M. Éric ALAUZET : Parce qu'on sait, on apprend ici ou là que tel ou tel membre du jury a voté pour tel ou tel candidat, on l'apprend dans la ville, ce n'est pas normal.

M. LE MAIRE : Il faut effectivement être assez habile pour le savoir car quand c'est des votes à bulletins secrets dans des enveloppes, ça nécessite une grande dose de perspicacité.

M. Éric ALAUZET : Cela veut dire qu'on connaît la teneur des interventions des uns et des autres avant qu'ils aient voté, ce qui n'est pas anormal. Ce qui est anormal, c'est que ça ressorte du jury, je crois qu'il faut faire très attention si on veut conserver le sérieux du jury.

M. LE MAIRE : Il faut faire très attention mais il faut aussi faire très attention de ne pas susciter des doutes quand il ne doit à mon avis pas en avoir. Entre autres, je participais moi-même à ce jury et je sais comme cela s'est passé. En plus, tu n'y étais pas. Moi j'y étais et je pense que par rapport à cela, comme le disait Mme CASNOVE tout à l'heure, on est vraiment très vigilant et très « carré ». Alors tu m'expliqueras parce que je n'ai pas très bien compris, mais on en reparlera tout à l'heure ».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.